84

# Commission permanente Séance du 28 août 2023



Rapporteur : M. DÉNÈS 48472

33 - Insertion

# Politique de la ville - Contrat de ville Redon 2015-2022 - Appel à projets 2023 - Deuxième tranche

Le lundi 28 août 2023 à 14h20, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents :

Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEAUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUETGRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DELAUNAY (pouvoir donné à Mme SALIOT), Mme MERCIER (pouvoir donné à M. HOUILLOT), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme ROCHE (pouvoir donné à Mme ABADIE), M. SALMON (pouvoir donné à M. LE MOAL)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h00.

## La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu les délibérations de la Commission permanente relatives au contrat de ville Redon 2015-2022 en dates des 31 août, 28 septembre et 7 décembre 2015, 4 avril, 25 avril et 26 septembre 2016, 20 novembre 2017, 28 mai et 10 décembre 2018, 27 mai, 16 septembre et 9 décembre 2019, 20

juillet et 12 octobre 2020, 26 avril et 30 août 2021, 30 mai et 29 août 2022, 9 mai 2023 ;

#### Expose:

Le contrat de ville 2015-2022 de Redon a été signé le 10 septembre 2015 et concerne le quartier de Bellevue.

L'ensemble des signataires a souhaité poursuivre la mise en œuvre des objectifs du contrat de ville jusqu'en 2022, en prenant en compte d'une part les préconisations de l'évaluation intermédiaire et d'autre part les nouvelles orientations nationales de la politique de la ville issues de la feuille de route du 18 juillet 2018.

C'est pourquoi, un protocole d'engagements renforcés et réciproques pour la rénovation du contrat de ville de Redon a été signé le 26 novembre 2019. Les champs d'intervention du contrat de ville sont les suivants :

- l'emploi ;
- · l'éducation ;
- le logement et le cadre de vie ;
- · le lien social;
- · la citoyenneté;
- · l'égalité femmes-hommes.

Les enjeux de santé sont abordés via le Contrat local de santé de Redon Agglomération, qui constitue le volet santé du contrat de ville.

Il est rappelé que depuis 2015, dans le cadre des différents appels à projets, le Département a soutenu 91 actions, pour un total de 187 637 €.

Suie au deuxième appel à projets 2023, le comité des financeurs composé de l'Etat, de Redon Agglomération et du Département s'est réuni le 15 juin 2023 et a validé le financement de 5 projets sur 7.

Le financement global de 20 175 € se répartit de la façon suivante :

- 14 300 € pour l'Etat (71 %);
- 2 950 € pour Redon Agglomération (15 %);
- 2 900 € pour le Département (14 %).

Pour le Département, il est proposé de soutenir les 3 projets suivants :

- Thématique éducation : 400 € pour l'école multisports par laquelle l'Office territorial des sports du Pays de Redon permet aux 6/15 ans de découvrir des activités sportives hebdomadaires dans le cadre du contrat local d'accompagnement à la scolarité ;
- Thématique éducation : 1 500 € pour Belle'Vacances automne 2023, projet porté par l'Office territorial des sports du Pays de Redon et consistant à proposer aux jeunes des animations sportives et culturelles au cours des vacances d'automne ;
- Thématique lien social : 1 000 € pour Café Bricol'Age, ateliers hebdomadaires de loisirs créatifs destinés aux séniors, organisés par le centre social Confluence.

A ces 3 projets, s'ajoute, au titre de la thématique éducation, 5 000 € pour Belle'Vacances été 2023, porté par l'Office territorial des sports du Pays de Redon, validé lors du premier appel à projets 2023 mais qui, faute de disponibilité budgétaire suffisante, n'avait pas pu être présenté lors

de la Commission permanente du 9 mai 2023.

### Décide:

- d'attribuer des participations pour un montant total de 7 900 € dans le cadre du contrat de ville Redon 2015-2022, au profit des bénéficiaires détaillés dans l'annexe jointe.

#### Vote:

Pour: 54 Contre: 0 Abstentions: 0

En conséquence, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 30 août 2023

ID: CP20231673

Pour extrait conforme